



# Chez COCA COLA Entreprise : ça pétille

COCA COLA, entreprise mythique... Mais cette société et ses filiales françaises sont finalement peu connues. Qui sait que Coca-Cola Entreprise, la filiale française, est l'un des principaux producteurs de boissons rafraîchissantes sans alcool en France ? Son effectif de 2400 salariés se répartit entre 4 sites de production, 7 directions régionales, un centre technique et un centre de reconditionnement.

Qu'en est-il sur le plan social ?



L'équipe FO Coca-Cola avec Jean-Jacques CAZAUMAYOU, Secrétaire Fédéral

## Le dossier congés payés

Sous l'égide de son délégué syndical central, Cyril Herbin, le syndicat FGTA-FO de COCA COLA Entreprise ne cesse de gagner du terrain auprès des salariés.

Le syndicat FO a été la seule organisation syndicale à mettre en évidence le non-respect des règles de calcul de rémunération des congés payés. Il lui a fallu porter ce différend devant les prud'hommes. Mais le procès n'a jamais eu lieu. Au dernier moment, l'entreprise a reconnu le bien-fondé de cette réclamation et a payé à l'ensemble des salariés cinq années d'arriérés.

## Grève en 2008 : un accord "atypique"

En 2008, à l'approche des Négociations Annuelles Obligatoires, une grève a éclaté dans la région Sud, regroupant l'ensemble des salariés de l'usine de production et des personnels commerciaux et administratifs. La Direction a cru "éteindre le feu" en proposant une prime de "vie chère" - liée à la hausse des loyers qui a fait suite, dit-on, à l'arrivée du TGV Aix Marseille - aux seuls salariés de l'usine. Problème : cette proposition s'est faite en dehors des formes normales de la négociation et a introduit une différence de rémunération inadmissible entre tous les salariés de l'établissement.

Cet accord "atypique" pose de nombreuses questions : de forme, puisque l'ensemble des partenaires syndicaux (dont le DS FO Franck Varnier) n'ont pas été conviés à la négociation, et, de fond, en raison de cet écart de rémunération injustifié, d'autant que l'accord d'entreprise prévoit déjà une modulation

des grilles de rémunération entre la région parisienne et la province.

Il s'agit donc en fait d'une décision unilatérale de la direction, qui vient de la dénoncer. A l'opposé, le syndicat FO de Marseille mène actuellement une action devant le Tribunal de Grande Instance pour étendre son application à tous les salariés de l'établissement présents lors des événements. A suivre...

## Classifications, NAO, PERCO, SENIORS

Les dossiers en cours ne manquent pas, surtout depuis qu'un accord de branche oblige à mettre en conformité la convention d'entreprise en matière de classifications. La proposition de révision des classifications de la Direction est insatisfaisante et comporte une large part consacrée à la polyvalence, plutôt destinée à gommer les expertises - métier qu'à valoriser l'accroissement des compétences.

La NAO 2010 n'a pas abouti à un accord : aucune des cinq organisations syndicales n'a signé ce texte, bien insuffisant au regard des moyens de l'entreprise...

L'avenant du Plan Epargne Retraite Collectif, qui prévoit un abondement différent selon les statuts des salariés bénéficiaires, n'a pas été signé par FO. Comment justifier une différence de traitement qui tend à disparaître dans toutes les conventions des plus grandes entreprises ?

Il n'y a pas eu d'accord non plus chez Coca concernant les seniors, l'employeur ayant proposé un texte *a minima* et reprenant uniquement les dispositions de la branche.

Contre toute attente, dans une entreprise de cette importance, le dialogue social est très décevant chez COCA COLA Entreprise. Chaque problème soulevé fait l'objet de la part de la Direction d'une dénégation véhémente, jusqu'à ce que les faits la contraignent à admettre son erreur. L'accord de droit syndical en préparation devrait être enfin l'occasion d'y remédier. Encore faut-il que l'employeur change son approche et démontre sa réelle volonté d'être à la pointe sur le plan social.

En tous cas, les salariés peuvent compter sur leurs représentants FGTA FO pour les défendre avec efficacité, comme ils l'ont déjà tant démontré. RV pour les prochaines élections entre novembre 2010 et courant 2011.